



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative à la réfection
de la salle Cotencher (Collège de Rochefort)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En date du 19 juin 2025, votre Autorité refusait d'entrer en matière sur une demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 inhérente à la réfection partielle de la salle de Cotencher au motif principal que le projet n'était pas suffisamment abouti dans la mesure où il ne tenait pas compte de la nécessité de maintenir une capacité d'accueil suffisante.

Le Conseil communal a dès lors procédé selon le souhait du législatif en étudiant différentes options permettant de maintenir l'utilisation du lieu comme jusqu'alors, en particulier au niveau de la jauge maximale.

Pour mémoire, le plan financier et des tâches 2025 – 2028 (PFT 2025-2028) mentionnait une dépense d'investissement de CHF 64'000.00 destinée à la réfection de ladite salle.

Il est rappelé ici que cette dernière est utilisée par l'école (couture, soutien, divers) durant les horaires scolaires. En dehors de ceux-ci, elle est dédiée à la location (cours de Pilates, chorale, théâtre, etc.) et aux spectacles de fin d'année de l'école. Elle accueille enfin les séances du législatif rochefortois et d'autres réunions (séances d'information, commissions, etc.).

Le présent rapport vous présente les interventions prévues dans cette salle.

2. Travaux projetés

L'idée du Conseil communal vise à procéder aux interventions suivantes :

- a) Création d'un accès sis au nord-est du bâtiment (porte, rampe, escalier intérieur en bois, installation d'un monte-escalier) ;
- b) Remplacement des fenêtres de la salle (bois-métal) ;
- c) Réfection du sol (dalle et plancher) ;
- d) Réfection de la scène ;
- e) Remplacement des rideaux de scène et des fenêtres ;
- f) Travaux de peinture (rafraichissement) ;

Avec les travaux prévus et en particulier le nouvel accès en façade nord-est, la capacité d'accueil de la salle est nettement revue de la hausse. Ainsi, la jauge pour le public sera d'environ une centaine de personnes, soit approximativement la capacité d'accueil actuelle de la salle.

3. Aspects financiers

Le coût total des travaux est estimé à **CHF 175'000.00**. Il se décline ci-après :

Fenêtres et porte d'entrée			CHF	22'000.00
Création d'un accès au nord-est du bâtiment			CHF	28'000.00
Installation d'un monte-escalier			CHF	14'000.00
Fabrication et montage d'une barrière extérieure			CHF	5'000.00
Réfection du sol			CHF	52'000.00
Réfection de la scène			CHF	15'000.00
Travaux de peinture			CHF	10'000.00
Rideaux de scène et des fenêtres			CHF	5'000.00
Frais de procédures et plans			CHF	8'000.00
Divers et imprévus	10.00%	159'000	CHF	16'000.00
Total de la demande de crédit			CHF	175'000.00

Dans la mesure où le remplacement des fenêtres la salle Cotencher correspond à une amélioration réelle en termes d'efficacité énergétique, le Conseil communal propose, après consultation de la Commission de l'énergie et de l'environnement (CEE), de prélever le montant équivalent au remplacement de ces dernières au fonds de l'énergie. Celui-ci correspond à un montant de l'ordre de CHF 12'500.00.

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel est présenté ci-après. Il viendra impacter le compte du Collège (F2170).

Montant de la demande de crédit			CHF	175'000.00
Prélèvement au fonds de l'énergie (fenêtres et porte)			CHF	-12'500.00
Amortissements	5.00%		CHF	8'125.00
Charge d'intérêt (taux moyen)	1.64%	comptes 2024	CHF	2'665.00
Coût de fonctionnement annuel			CHF	10'790.00

5. Conclusion

Avec ce projet remanié, le Conseil communal pense avoir répondu à la volonté du Conseil général qui souhaitait une réfection du lieu en profondeur et le maintien de la capacité d'accueil de la salle.

Si tel est le cas, il vous invite à accepter la demande de crédit qui vous est soumise.

Dans cette attente, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillère générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 27 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

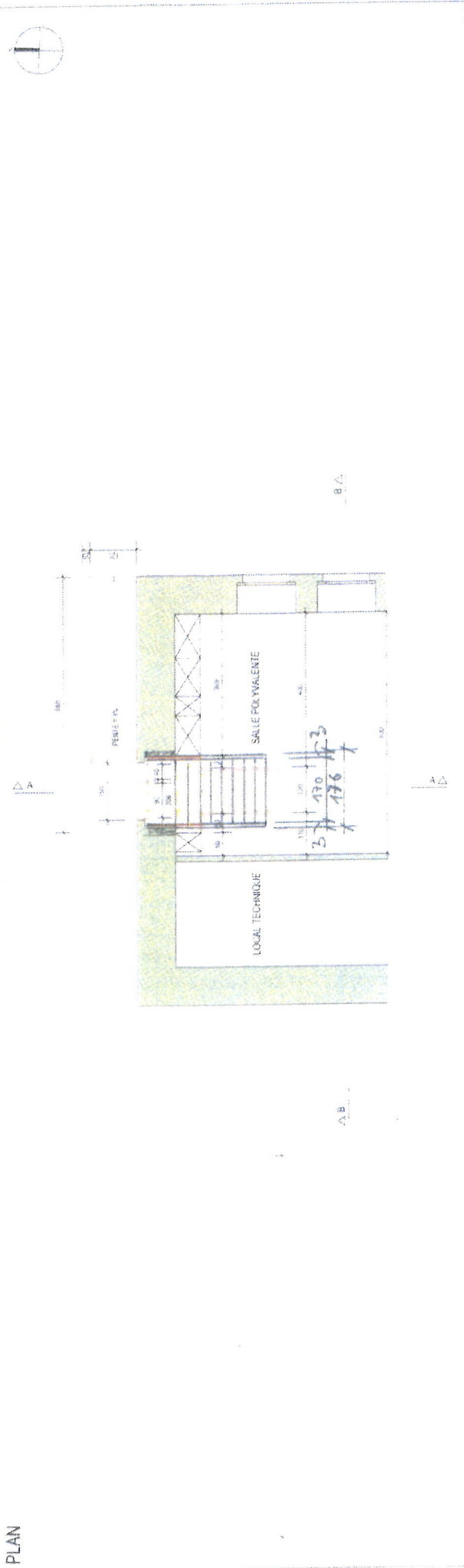
Le président,

C. Reber

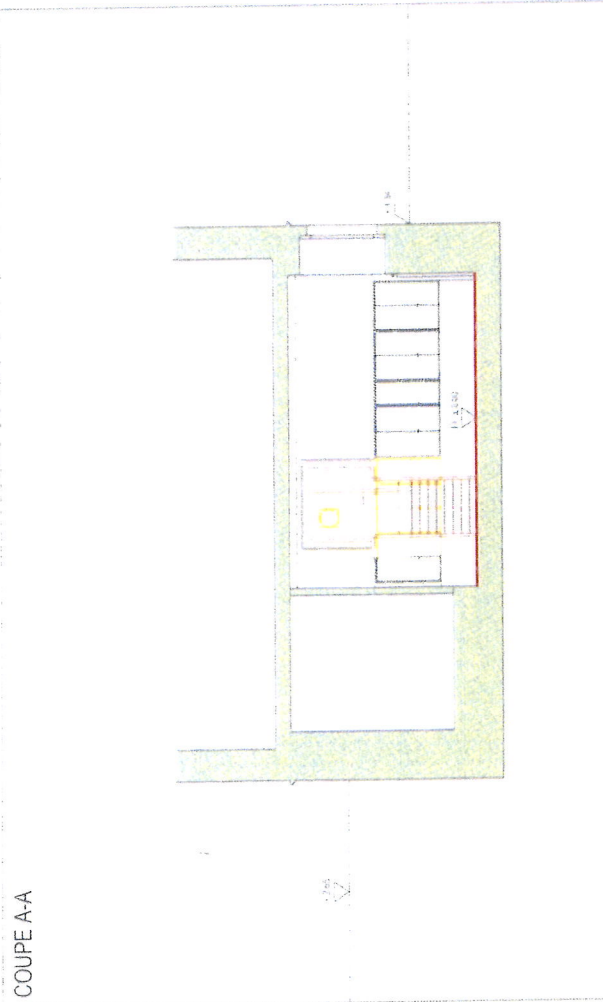
M.-A. Greillat

Annexes : 1 arrêté.
 1 plan du projet.

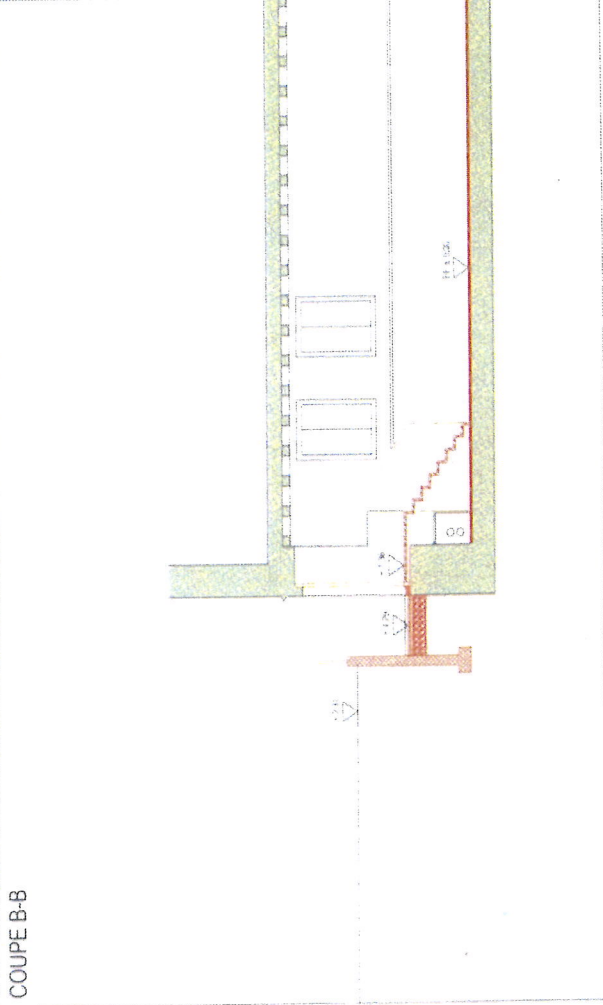
PLAN



COUPE A-A



COUPE B-B



CR Architecte sàrl

Route de Solaure 10 - 2072 St-Blaise contact@cr-architecte.ch T. 031 754 39 40

PLAN & COUPES A-A/B-B SANCTION SIMPLIFIEE

N° D'AFFAIRE / N° SATAC	N° SATAC	FORMAT
25-018	XXXXXX	A3
N° PLAN	DESSIN PAR	ECHELLE
1 / 2	MC	1/100

REMARQUES

DATE CREATION - MOD	REMARQUES
16.07.2025	CREATION

LEGENDE

EXISTANT	DEMOLITION	PROJET

COMMUNE DE ROCHEFORT

CREATION D'UN ACCES EXTERIEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE SIS SUR LE BIENFONDS ART N° 2712 DU CANTON DE ROCHEFORT. PLACE DU COLLEGE 2



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à une demande de crédit inhérente à la réfection de la salle Cotencher

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le rapport du Conseil communal du 27 octobre 2025,

a r r ê t e :

Article premier -

Un crédit d'engagement de **CHF 175'000.00** est accordé au Conseil communal en vue de procéder à la réfection de la salle Cotencher.

Art. 2. -

La dépense sera portée au compte des investissements F2170 et sera amortie à hauteur de 5%. Le fonds à vocation énergétique (B2910102) peut être sollicité pour payer le remplacement des fenêtres de la salle de Cotencher.

Art. 3. -

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4. -

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 12 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

T. Linares

P. Burri